



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

apprentissage

Question écrite n° 72400

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'apprentissage dans la fonction publique qui est peu développé. Afin de faciliter le recrutement de jeunes dans les communes, il souhaite savoir s'il entend modifier la procédure selon laquelle le conseil municipal pour recruter un apprenti doit prendre une délibération sur les conditions d'accueil et de formation, après avis du comité technique paritaire, avant la signature du contrat avec le jeune adressé aux services de la préfecture, ce qui demande plusieurs mois de délai.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72400

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 janvier 2015](#), page 148

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)